



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Centre régional d'études,
d'actions et d'informations
en faveur des personnes
en situation de vulnérabilité



PRÉSENTATION
DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE CVS A DESTINATION
DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES MÉDICO-SOCIAUX
DE LA RÉGION BRETAGNE
COMPÉTENCE ARS ET/OU PARTAGÉE

Le 15/09/2022

Sommaire

I – Contexte du projet

II – Objectifs de l'étude

III – Eléments de méthode

IV – Taux de réponse

V – Résultats de l'enquête

VI – Plan d'actions

I – Contexte du projet

Contexte

Objectifs

Méthode

Taux de réponse

Résultats

Echanges

- Difficultés de faire vivre au quotidien les CVS soulevées dans :
 - Les rapports d'évaluations interne et externe,
 - Les rapports d'inspection,
 - Le rapport « Droits des usagers ».
- Méconnaissance de la composition et du fonctionnement des CVS dans les ESMS Bretons à l'inverse des Commissions Des Usagers où les rapports sont communiqués à l'ARS.
- Différences d'un CVS à un autre quant à leur mode de fonctionnement, les sujets pouvant être abordés, etc.

II – Objectifs

Décrire le fonctionnement effectif des CVS dans les établissements et services médico-sociaux bretons avec obligation légale – compétence ARS et/ou partagée avec les Conseils Départementaux

Identifier les modalités (bonnes pratiques et actions innovantes) de participation mises en œuvre pour favoriser la participation des personnes accompagnées dans les ESMS bretons

Identifier les besoins et attentes des acteurs du CVS (direction, professionnels, présidents, personnes accompagnées)

Réalisation d'une enquête à destination de tous les directeurs d'ESMS ainsi qu'aux Présidents des CVS de la région Bretagne (représentant des personnes accompagnées ou représentant des familles)
lancée le 8 septembre 2020 par le CREAI Bretagne.



Contexte

Objectifs

Méthode

Taux de réponse

Résultats

Echanges

III – Méthode



Enquête par questionnaire en ligne

Version adaptée pour les présidents élus parmi les personnes accompagnées

Directeurs	Des présidents de CVS élus parmi les représentants des personnes accompagnées	Des présidents de CVS élus parmi les représentants des familles
Caractéristiques de l'ESMS ; Les différentes modalités de participation mises en œuvre ; Le respect des critères des obligations légales ; Le processus de travail du CVS ; Leurs besoins.	Le rôle de président ; Leur point de vue sur les conditions mises en œuvre pour faciliter la participation des personnes accompagnées dans le processus de travail du CVS ; Leurs besoins	

Contexte

Objectifs

Méthode

Taux de réponse

Résultats

Echanges

IV – Taux de réponse

52%



ESMS
52%
498 réponses /950

Enfance
57%
122 réponses
/ 212

Adulte
62%
141 réponses /229

Personne âgée

CVS obligatoire
69%
(75 réponses ESMS /
108)

Sans obligation
45%
(47 réponses ESMS /
104)

CVS obligatoire
62%
(120 réponses ESMS/
193)

Sans obligation
58%
(21 réponses ESMS /36)

CVS obligatoire
46%
(235 réponses ESMS/
509)

17 réponses de
présidents « personnes
accompagnées »
25 présidents
« familles »

63 réponses de
présidents « personnes
accompagnées »
10 réponses présidents
« familles »

82 réponses de
présidents « personnes
accompagnées »
31 réponses de
présidents « familles »

Contexte

Objectifs

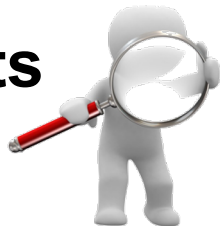
Méthode

Taux de réponse

Résultats

Echanges

V – Résultats



Critères légaux



GRUPE 1 GRUPE 5

GRUPE 3

Contexte

Objectifs

Méthode

Taux de réponse

Résultats

Echanges

Fonctionnement réglementaire d'un Conseil de la Vie Sociale

Loi du 2 Janvier 2022

Respect de l'obligation légale de mettre en
œuvre un CVS

Le nombre de postes de représentants des
personnes accompagnées est d'au moins 2

Le nombre de représentants des
personnes accueillies et de leurs familles
ou de leurs représentants légaux est
supérieur à la moitié du nombre total des
membres du conseil désigné

Président du CVS élu au scrutin et à la
majorité des votants par et parmi les
membres représentant des personnes
accueillies

Durée du mandat des membres du CVS
comprise entre 1 et 3 ans

Représentants des personnes accueillies
élus par vote à bulletin secret à la
majorité des votants respectivement par
l'ensemble des personnes accueillies ou
prises en charge et par l'ensemble des
personnes titulaires de l'exercice de
l'autorité parentale à l'égard des
mineurs ou des représentants légaux
des personnes majeures

Réunions du CVS au moins 3 fois par
an

Respect des critères légaux des CVS dans les ESSMS* Bretons

*Compétence ARS et/ou partagée

95%*

*Soit 410 ESSMS ayant un CVS sur
430 ESSMS

95%*

*Soit 351 CVS sur 370 CVS
répondants

86%*

*Soit 320 CVS sur 370 CVS
répondants

67%*

*Soit 249 CVS sur 370 CVS
répondants

95%*

*Soit 353 CVS sur 370 CVS
répondants

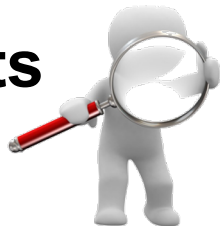
47%*

*Soit 173 CVS sur 370 CVS
répondants

82%*

*Soit 305 CVS sur 370 CVS
répondants

V – Résultats



Critères légaux



GRUPE 1 GRUPE 5

GRUPE 3

Contexte

Objectifs

Méthode

Taux de réponse

Résultats

Echanges

Fonctionnement réglementaire d'un Conseil de la Vie Sociale

Loi du 2 Janvier 2022

Respect de l'obligation légale de mettre en
œuvre un CVS

Le nombre de postes de représentants des
personnes accompagnées est d'au moins 2

Le nombre de représentants des
personnes accueillies et de leurs familles
ou de leurs représentants légaux est
supérieur à la moitié du nombre total des
membres du conseil désigné

Président du CVS élu au scrutin et à la
majorité des votants par et parmi les
membres représentant des personnes
accueillies

Durée du mandat des membres du CVS
comprise entre 1 et 3 ans

Représentants des personnes accueillies
élus par vote à bulletin secret à la
majorité des votants respectivement par
l'ensemble des personnes accueillies ou
prises en charge et par l'ensemble des
personnes titulaires de l'exercice de
l'autorité parentale à l'égard des
mineurs ou des représentants légaux
des personnes majeures

Réunions du CVS au moins 3 fois par
an

Respect des critères légaux des CVS dans les ESSMS* Bretons

*Compétence ARS et/ou partagée

95%*

*Soit 410 ESSMS ayant un CVS sur
430 ESSMS

95%*

*Soit 351 CVS sur 370 CVS
répondants

86%*

*Soit 320 CVS sur 370 CVS
répondants

67%*

*Soit 249 CVS sur 370 CVS
répondants

95%*

*Soit 353 CVS sur 370 CVS
répondants

47%*

*Soit 173 CVS sur 370 CVS
répondants

82%*

*Soit 305 CVS sur 370 CVS
répondants

V – Résultats



04 – Diffusion des décisions prises



Un CR est rédigé



Un CR non adapté aux capacités des personnes accompagnées



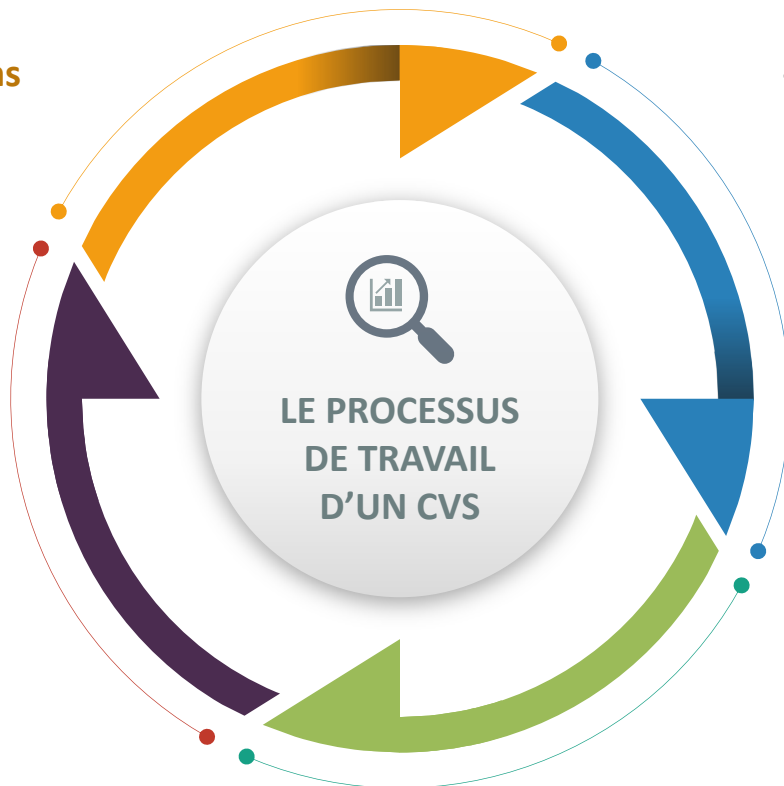
03 – Réunion de CVS



Un temps de réunion adapté (entre 1h et 2H)



Etre porte parole
Thèmes récurrents



01 - Information sur le role du CVS



Dans les documents institutionnels



Accessibilité des documents aux personnes accompagnées



2 - Préparation des réunions



EHAPD qui ont le souhait de consulter les personnes accompagnées

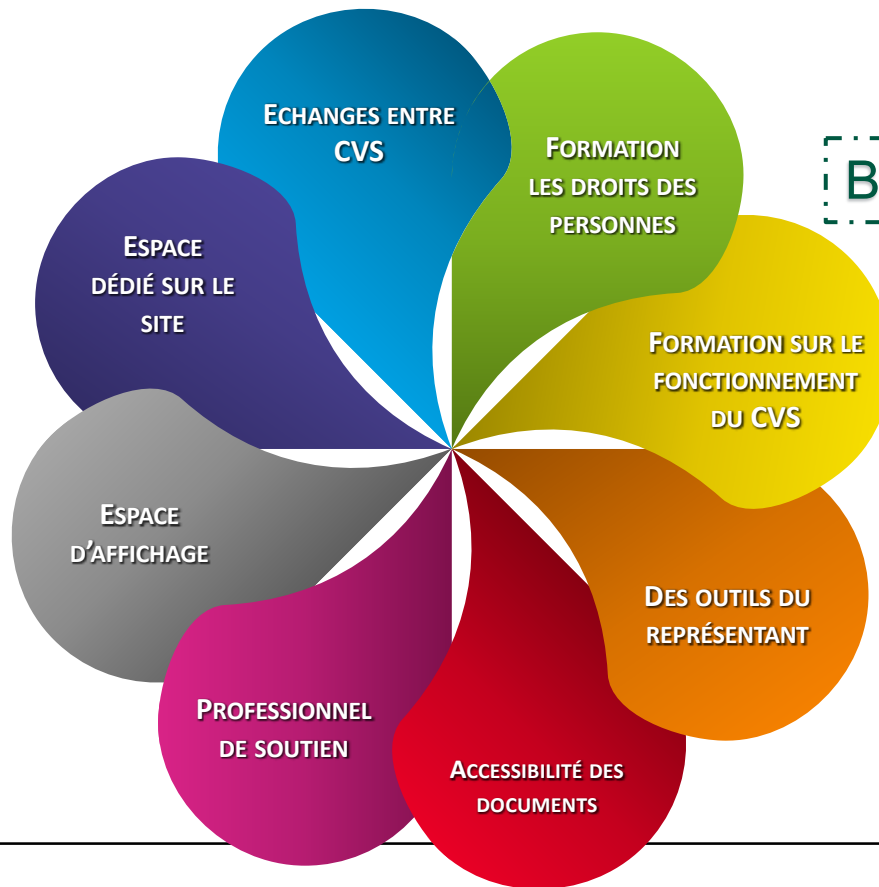


Des représentants peu impliqués dans cette étape. Peu d'outils, et peu de soutien,

V – Résultats



Besoins des acteurs



Contexte

Objectifs

Méthode

Taux de réponse

Résultats

Echanges

V – Résultats



Contexte

Objectifs

Méthode

Taux de réponse

Résultats

Echanges

- ❑ Pour aller plus loin, vous pouvez retrouver la synthèse de l'étude sur le site internet de l'ARS Bretagne.



FONCTIONNEMENT DES CONSEILS DE LA VIE SOCIALE



Le 9 mars 2022

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE A DESTINATION DES ÉTABLISSEMENTS BRETONS *

* dans cette synthèse, le terme « établissements bretons » comprend les établissements et services médico-sociaux de la région Bretagne sous contrat avec l'ARS et au partage avec les conseils départementaux

OCTOBRE 2021

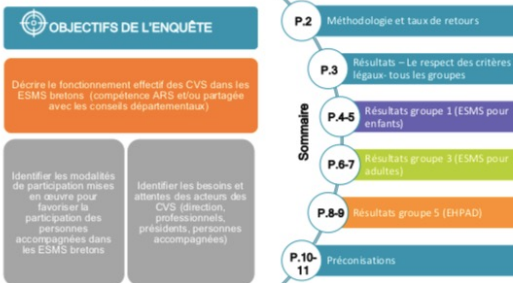
CONSTATS

La loi du 2 janvier 2002 a placé les droits des usagers au cœur du fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux. Parmi les nouveaux outils de cette loi, se trouve le Conseil de la Vie Sociale (CVS).

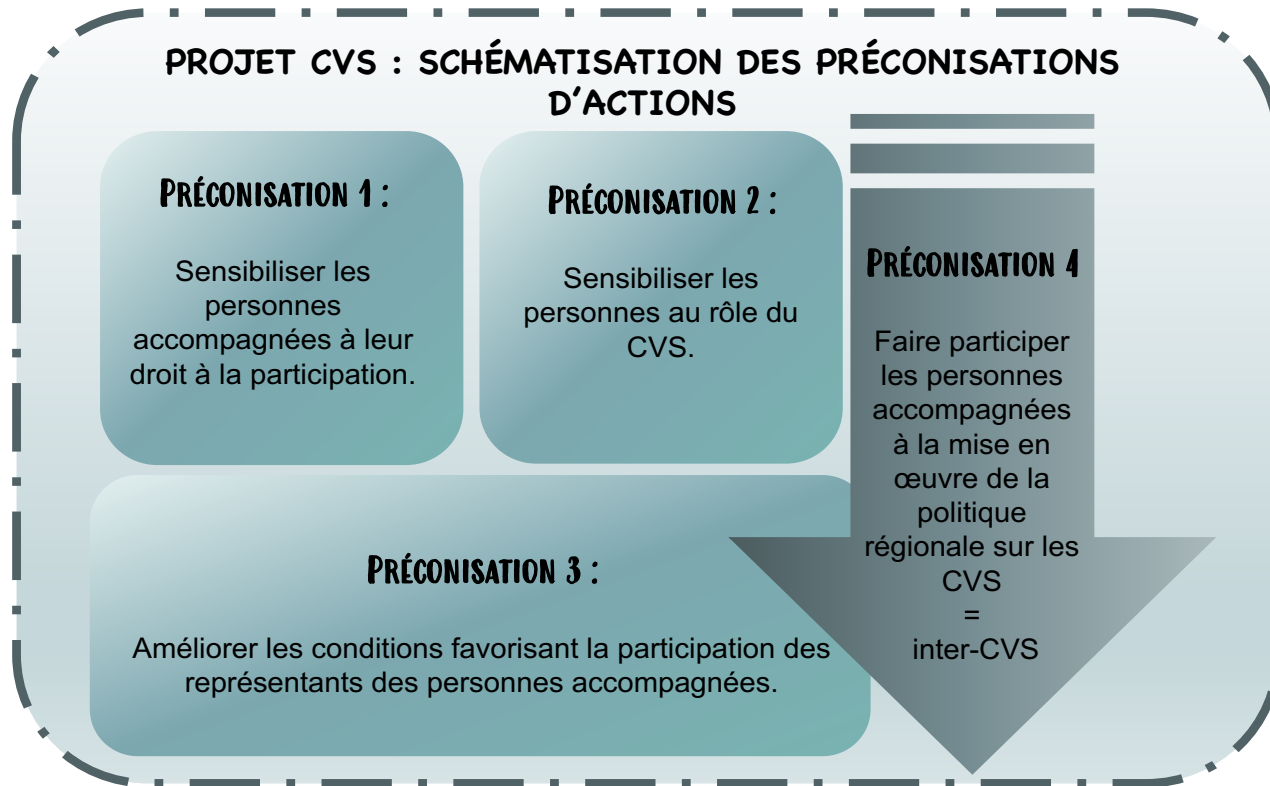
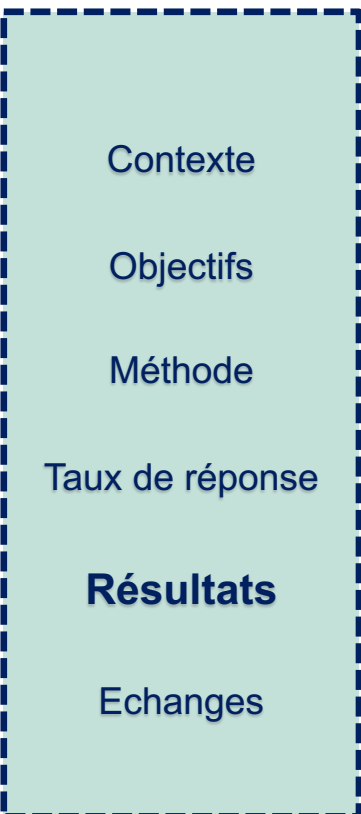
Un CVS est une instance qui vise à associer les usagers au fonctionnement des établissements. Sa mission est de rendre des avis et de faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service.

Le CVS est obligatoire lorsque l'établissement ou le service assure un hébergement ou un accueil de jour continu ou une activité d'aide par le travail. De nombreux établissements mettent régulièrement en avant les problématiques rencontrées dans la mise en œuvre et dans l'animation des CVS. Les sources d'observation de la qualité présentes dans la région ont permis d'identifier ces difficultés.

Suite à ces constats, l'ARS Bretagne a souhaité faire un état des lieux sur le fonctionnement des CVS, établir un diagnostic des pratiques dans le secteur médico-social et recenser les besoins et attentes des directions d'établissement et des présidents de CVS pour élaborer un plan d'actions qui sera par la suite déployé sur le territoire breton. Pour ce faire, l'ARS Bretagne a confié le pilotage et la mise en œuvre d'une enquête au CREAI de Bretagne à l'automne 2020.



V – Résultats





VI – Plan d'actions

Contexte

Objectifs

Méthode

Taux de réponse

Résultats

Plan d'actions

Echanges

Prochaines étapes (**à mettre à jour**)

1. **Mars 2022** : Diffusion de la synthèse de l'étude à destination des directeurs d'ESSMS + Envoi des capsules vidéos aux directeurs d'ESSMS pour que ces dernières soient visualisées lors des prochaines réunions de CVS;
2. **Mars 2022** : Groupes de travail avec quelques Directeurs d'ESSMS et Présidents de CVS pour échanger sur le plan d'actions et l'alimenter avec des actions de terrain.
3. **Juin 2022** : Finalisation du plan d'actions.
4. A compter de **septembre 2022**, mise en place des actions en les priorisant.



VI – Plan d'actions

Contexte

Objectifs

Méthode

Taux de réponse

Résultats

Plan d'actions

Echanges





VI – Plan d'actions Actions prioritaires en 2023/2024

Contexte

Objectifs

Méthode

Taux de réponse

Résultats

Actions

1

Organiser des journées participatives et inclusives par département. Le public cible des journées : personnes accompagnées, familles (EHPAD et Enfants), professionnels. Une journée participative dans sa conception et dans les modalités pédagogiques puis inclusive car elle doit être accessible à l'ensemble du public visé. → **Préparation de juin 2022 à juin 2023. DATES A MODIFIER**

2

Former des référents à la participation pour les secteurs enfants, adultes (2 professionnels ou partenaires et 2 résidents par ESMS) et en EHPAD via les référents qualité (point de vigilance car la 1^{ère} année, nous serons sur une expérimentation) => construction du kit pédagogique par le comité, mise en place des sessions, formation des formateurs, communication, etc. → **Mise en place de juin à décembre 2023**

3

Créer un outil numérique regroupant des fiches pratiques / valorisation des expériences bretonnes à partir des expériences repérées dans la préparation des journées sur la participation, communication de ces expériences dans un outil numérique et communiquer sur le support à l'issue de la journée. → **En juin 2023.**

Merci pour votre écoute.